



No 1 avril 2008

## ADMINISTRATION COMMUNALE / SECRÉTAIRE - BOURSIER

No de tél. / fax : 026 675 23 71

*N.B.: N'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur automatique, il sera traité rapidement.*

Natel : 079 453 90 33

E-mail : [commune@russy.ch](mailto:commune@russy.ch)

Correspondances : boîte aux lettres, école de Russy, au centre du village.

## ASSEMBLÉE COMMUNALE, comptes 2007

### CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens de la commune de Russy sont convoqués en assemblée communale ordinaire, à la salle communale, le :

**MARDI 22 AVRIL 2008 À 20 H 15**

#### Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2007
2. Comptes 2007
  - 2.1 Comptes de fonctionnement
  - 2.2 Comptes des investissements
  - 2.3 Rapport de la commission financière
  - 2.4 Approbation
3. Approbation du projet de révision totale des statuts de l'Association des communes de la Broye pour les services médico-sociaux dans le district.
4. Informations communales
5. Divers

Le Conseil communal

## ASSEMBLÉE COMMUNALE, budget 2009

Date à retenir: vendredi 19 décembre 2008.

## CONTRÔLE DES HABITANTS / mutations

Arrivées de:	Dompierre FR, le 01.01.2008	Mme Pochon Chantal
	Cottens FR, le 01.02.2008	Mme Jonasch Nicole
	Cressier FR, le 01.02.2008	Mme Vallélian Aurélie
	Dompierre FR, le 01.02.2008	M. Renevey Christophe
Départs pour :	Monbrelloz FR, le 30.10.2007	M. Marmy Alexandre
	Ecuvillens FR, le 30.10.2007	Mme Musy Christelle
	Domdidier FR, le 31.12.2007	M. Vonlanthen Thierry
	Dompierre FR, le 30.01.2008	Mme Musy Yerly Magali
	Dompierre FR, le 30.01.2008	M. Yerly Michel
	Dompierre FR, le 30.01.2008	Yerly Bryan
	Givisiez FR, le 30.01.2008	M. Rosset Hervé
	Villaz-St-Pierre FR, le 31.03.2008	Mme Lambert Sonia
	Villaz-St-Pierre FR, le 31.03.2008	Lambert Gilles
	Villaz-St-Pierre FR, le 31.03.2008	M. Chassot Dominique
	Nyon VD, le 31.03.2008	M. Güdel Patrick

**SITUATION AU 31.03.2008: 212 HABITANTS**

## ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Avis paru dans la Feuille officielle le vendredi 7 mars 2008

### CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens de la commune de Russy sont convoqués pour une élection complémentaire au Conseil communal, le:

**dimanche 1<sup>er</sup> juin 2008**

suite à la démission de Mme POCHON Geneviève.

Les listes des candidats doivent être déposées au secrétariat communal, munies de la signature d'au moins 10 citoyennes ou citoyens actifs, jusqu'au:

**lundi 21 avril 2008, à 12.00 heures au plus tard.**

Toute personne, dont le nom figure sur une liste, doit confirmer par écrit qu'elle accepte sa candidature en apportant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom est éliminé de la liste par le secrétaire communal.

Le second tour est, cas échéant, fixé au dimanche 22 juin 2008.

Le Conseil communal

## REMERCIEMENTS À MME GENEVIÈVE POCHON

Nous saisissons l'occasion pour remercier très chaleureusement Mme Geneviève Pochon, vice-syndique démissionnaire. Humaine dans l'âme, dévouée et disponible, Geneviève s'est investie pour la commune, sans compter. Elle est à l'origine de nombreuses initiatives, relevons le dîner qui réunit chaque année les aînés de Russy.

Merci, Geneviève, pour ton savoir-faire apporté durant ces six années au Conseil communal de ton village.

Nous te souhaitons de tout cœur une bonne santé et beaucoup de jours empreints de joie et de bonheur.

Tes collègues du Conseil communal

## VOTE PAR CORRESPONDANCE

### rappel

Le bureau électoral devra déclarer NULS ET NON VALABLES les bulletins de vote dont le certificat de capacité civique est ouvert ou ne porte pas de signature!

Nous vous prions de lire attentivement les recommandations figurant sur le certificat de capacité civique.

## SITE INTERNET DE LA COMMUNE

### [www.russy.ch](http://www.russy.ch)

Bienvenue sur le site Internet de notre commune. En effet, depuis aujourd'hui, il vous est possible d'un seul clic de votre souris d'ordinateur d'accéder à toutes les infos concernant notre commune à l'adresse [www.russy.ch](http://www.russy.ch).

Dates des prochaines assemblées communales ou des futurs exercices du corps des sapeurs-pompiers, renseignements pratiques sur les impôts, les taxes ou l'horaire du bus scolaire, adresse et téléphone de l'administrateur communale, du syndic, d'un conseiller ou de l'agente AVS, règlements d'urbanisme ou de la déchetterie, horaires de la déchetterie, téléphone de la Préfecture, de SOS Futures Mères ou de Pro Senectute avec lien direct sur leur site ainsi que de nombreuses autres informations sont désormais directement accessibles sur notre site.

[www.russy.ch](http://www.russy.ch) se veut aussi le reflet de la vie villageoise avec des pages consacrées aux petits et grands événements qui s'égrainent au cours de l'année. Ainsi vous pourrez retrouver les dernières infos concernant le jumelages, des photos des réceptions organisées pour nos hôtes français de Russy et pour les nouveaux citoyens de Russy et Dompierre en février.

Le Conseil communal vous souhaite une agréable visite.

## CARTES D'IDENTITÉ / PASSEPORTS SUISSES

### rappel

Sont délivrés au secrétariat communal: Tél. + Fax : 026 675 23 71 / 079 453 90 33

Une seule photo est nécessaire pour la commande des deux documents (photo de bonne qualité).

Délais de livraison: carte d'identité : minimum 6 jours ouvrables  
passeport : env. 10 jours ouvrables

## **JUSTICE DE PAIX DE LA BROYE**

Suite à la restructuration des justices de paix, le cercle de Dompierre est supprimé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

En effet, le district de la Broye devient un seul cercle, avec comme siège Estavayer-le-Lac.

Adresse : Anciens bâtiments de l'Institut Stavia, à Estavayer-le-Lac (près de la gare).

## **SERVICE DU FEU RUSSY**

Commandant du feu, tél. 026 675 40 13 et 079 634 25 90.

Les citoyens et citoyennes, âgés (ées) entre 20 et 44 ans en 2008, désireux (ses) de faire partie du service du feu de notre commune, sont priés (ées) de s'annoncer auprès de notre commandant.

Suivant l'effectif, ces personnes seront incorporées ou inscrites sur une liste d'attente.

### **Programme de l'année 2008**

Samedi 12 avril: 1<sup>er</sup> exercice annuel, à Russy, à 13h15

Lundi 14 avril: Exercice du groupe de jour,  
de Domdidier - Dompierre - Russy,  
à Russy, à 19h00

Vendredi 12 septembre: 2<sup>e</sup> exercice annuel, à Russy, à 19h30.

Samedi 20 septembre: Exercice régional, à Dompierre, à 08h30.

Samedi 11 octobre: 3<sup>e</sup> Exercice annuel, à Dompierre, à 08h30.

## **NIDS DE GUÊPES, DÉSINSECTISATION**

Toute intervention du service du feu de notre commune pour un problème de nid de guêpes ou de désinsectisation vous sera facturée.

Nous pouvons vous conseiller un service spécialisé, attesté O.F.S.P et par les services du canton: Entreprise INFANGER Daniel à Fribourg, tél. 026 481 33 68.

## **PASSEPARTOUT BROYE / Transport pour personnes âgées et/ou handicapées**

La commune de Russy soutient financièrement cette institution. N'hésitez pas à recourir à ce service, pour vos déplacements.

Tél. 026 663 90 10

## AFFAIRES SOCIALES / demande d'aide ou de renseignements

L'Association pour l'aide et les soins à domicile du district de la Broye met ses compétences au service de la population afin de permettre à toute personne malade, handicapée ou âgée de rester à domicile.

Il s'agit des services suivants:

- Evaluer et organiser l'aide et les soins nécessaires pour un maintien à domicile ou pour une réhabilitation.
- Remplacer ou seconder une mère de famille dans toutes ses activités quotidiennes en cas d'hospitalisation, de maladie, de grossesse difficile, d'accouchement ambulatoire, de surmenage ou de handicap.
- Soutenir la personne, sa famille et son entourage pendant des moments difficiles, en collaboration avec les différents services médicaux et sociaux.
- Proposer des aménagements du domicile et /ou des moyens auxiliaires dans le but d'augmenter l'autonomie, mais également la sécurité et le confort du patient et de son entourage.
- Mettre en place le téléalarme Secutel, etc.

Pour tous renseignements complémentaires, Mme Patricia Gremaud est à votre disposition au tél. 026 675 42 26

## SERVICE DE REPAS À DOMICILE

**rappel**

Les personnes intéressées par ce service sont priées de téléphoner au 026 663 99 34.

## ABONNEMENTS CFF JOURNALIER

Suite à un arrangement avec les communes de Domdidier et Corcelles-p.-Payerne, des abonnements journaliers CFF sont à la disposition de la population de Russy.

Ces abonnements sont à réserver auprès de :

Kiosque de la Gare, à Domdidier: tél. 026 675 19 43

Mme Franziska Chardonnens

Commune de Corcelles-p.-Payerne: tél. 026 660 25 62

## SUBSIDES POUR LA REDUCTION DES PRIMES ASSURANCE MALADIE EN 2008

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	<b>Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)</b>	<b>Couple marié</b>
Sans enfant à charge	Fr. 38'000.-	Fr. 55'400.-
1 enfant à charge	Fr. 56'700.-	Fr. 66'200.-
2 enfants à charge	Fr. 67'500.-	Fr. 77'000.-
3 enfants à charge	Fr. 78'300.-	Fr. 87'800.-
4 enfants à charge	Fr. 89'100.-	Fr. 98'600.-

Nous encourageons les assurés (ées) de notre commune à faire valoir ce droit.

Les formulaires sont à retirer auprès du secrétariat communal.

## LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE DE RUSSY

Réservation auprès de Mme Stéphanie Steingruber tél. 026 675 54 71.

## POUR VOS RÉUNIONS DE FAMILLE

Tables à disposition    Jean-Louis Limat, Russy                    tél. 026 675 34 40  
Gril à disposition        Jean-François Ducry, Dompierre            tél. 026 675 20 78

## ENTREPOSAGE DE BOIS EN FORÊT

Nous rappelons qu'il est interdit d'entreposer les bois à moins d'1 mètre du bord des chemins forestier sur les places d'évitement, ainsi que sur les «pattes d'oie» de ces chemins. Certaines entreprises de transport ont rencontré d'énormes difficultés de circulation, lors d'évacuation de bois de service.

## ROUTES COMMUNALES

### rappel

Nous rappelons l'obligation pour chaque propriétaire de nettoyer les tronçons de route situés à proximité de leur propriété ainsi que les talus en propriété situés aux abords des routes communales.

**Les agriculteurs ont l'obligation de nettoyer les routes en bout de parcelles lors de travaux agricoles et de récolte de fourrage (herbe ou foin obstruant les grilles).**

## PROPRIÉTAIRES DE CHIEN(S)

### rappel

**Nous rappelons qu'il est interdit de lâcher les chiens dans le village, dans les prairies ou sur les gazons des propriétés.**

Le printemps est là et les agriculteurs vont bientôt récolter l'herbe pour affourager leur bétail. De ce fait, les propriétaires de chien(s) sont priés de gérer le problème «des besoins naturels» de leur animal. **Les agriculteurs les remercient d'avance.**

Du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet, période de gestation et de développement des jeunes, les propriétaires de chiens ont l'obligation de tenir en laisse leur compagnon à quatre pattes, en forêt. Chaque propriétaire de chien est prié de se conformer aux lois sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes ainsi qu'à la loi d'application pénale. Le Conseil communal les prie de respecter ces exigences.

## PLANTES ENVAHISSANTES – MISE EN GARDE

Le Bureau de la protection de la nature du canton de Fribourg met en garde: planter un arbuste dans son jardin n'est pas toujours si anodin. Certaines plantes représen-

tent en effet un véritable danger pour l'environnement et des risques considérables pour la santé. Les plantes à surveiller de près sont:

**L'arbre à papillon ou buddléia.** Certes, la plante a du charme et attire les papillons, mais elle est aussi une espèce très problématique car elle se disperse rapidement dans la nature et colonise des milieux au détriment des essences indigènes. Un conseil pour éviter cela: couper les inflorescences lorsqu'elles sont en graines.

**L'ambroisie à feuilles d'armoise.** En plus d'être envahissante, cette plante peut provoquer de graves allergies.

**La berce du Caucase.** Cette plante cause de violentes réactions épidermiques à qui la touche. Eviter tout contact avec la peau. Ne pas l'arracher à main nue.

**La renouée du Japon.** Cette plante supprime rapidement les autres espèces et cause d'importants problèmes d'érosion.

**Le sumac de Virginie.** Il peut couvrir en quelques années de grandes surfaces au détriment des espèces indigènes.

**Un conseil: dans vos jardins, préférer les espèces indigènes.**

Plus d'info sur: [www.cps-skew.ch](http://www.cps-skew.ch) / [www.admin.fr.ch/pub/neophytes.cfm](http://www.admin.fr.ch/pub/neophytes.cfm)

**En cas de découverte de ces plantes dans la nature: aviser le secrétariat communal.**

**Chardon des champs.** Ayez un œil sur les chardons des champs. Cette mauvaise herbe se propage grâce au vent. L'Ordonnance cantonale instituant des mesures de lutte contre le chardon des champs (23 avril 2007) fait **obligation au propriétaire de terrain d'éliminer les foyers de cette plante avant la formation des graines.** Nous vous rappelons que le propriétaire dispose d'un délai maximal de cinq jours pour détruire les foyers de chardons à compter du moment où il a été avisé de la présence de cette plante sur sa propriété. En cas de non-exécution de la mesure au terme du délai, le Service phytosanitaire cantonal peut ordonner l'élimination des plantes concernées aux frais de la personne propriétaire ou exploitante.

Plus d'infos: s'adresser à Philippe Pauchard, préposé communal à l'agriculture ou au secrétariat communal.

## **FEU BACTÉRIEN**

Plusieurs vergers du canton ont subi ces dernières années des attaques de feu bactérien. Cette maladie est particulièrement dangereuse pour les pommiers, les poiriers et les cognassiers. Elle est causée par des bactéries absolument inoffensives pour l'homme. Dès le printemps, les insectes ainsi que la pluie et le vent peuvent disséminer la maladie d'une plante ou d'une culture à l'autre.

### **Espèces sensibles au feu bactérien**

- Fruits à pépins : pommes, poires, coings
- Plantes ornementales: cotonéasters, pyracanthas, photinia et Chaenomeles (pommier du Japon), Sorbus (sorbiers), néfliers.
- Plantes sauvages : aubépines, alisiers, sorbiers, ainsi que les plantes ornementales.

Il est particulièrement recommandé d'arracher les cotonéasters type salicifolius, qui sont souvent les premières plantes infectées.

### **Comment reconnaît-on le feu bactérien?**

Noircissement et dessèchement des bouquets floraux ou des pousses tendres (printemps et été) qui se recourbent en crosses caractéristiques. Les feuilles des parties atteintes semblent brûlées par le feu. A la base des parties nécrosées, présence possible d'exsudat blanc à brun caractéristique de la maladie. Progression rapide le long des rameaux vers les charpentières puis le tronc, pouvant entraîner la mort de l'arbre.

### **Mesures préventives**

- Respecter absolument l'interdiction d'importer tout arbre, arbuste et rameaux fleuris des plantes concernées.
- Surveiller attentivement et fréquemment votre jardin pour déceler immédiatement tout foyer.
- Ne pas envoyer de matériel et ne pas toucher les branches malades, vous risquez de propager la contamination.

### **Annonce obligatoire**

Celui qui constate des plantes suspectes doit les annoncer au service responsable: soit à la commune, soit à la Station cantonale de protection des plantes à Grangeneuve.

Des échantillons de plantes suspectées malades ne doivent être prélevés que par des personnes compétentes. L'arrachage de plantes touchées ne doit être fait que sous la supervision de telles personnes. Les risques de dissémination en sont ainsi diminués.

## **DÉCHETTERIE / horaire rappel**

Avril à septembre	mercredi:	17h00 à 18h30
	samedi:	15h30 à 17h00

## **BENNE À ORDURES**

Rappel des heures d'utilisation de la benne à ordures :

**de 6h00 à 22h00**

Veuillez SVP respecter cet horaire, pour la tranquillité des voisins du battoir.

Lorsque la benne est en panne, veuillez s'il vous plaît avertir le responsable M. Alain Bozzini au tél. 026 675 40 40 ou l'administration communale.

Aucun sac ne doit être entreposé devant la benne en panne. Nous vous remercions de votre collaboration.

## DÉCHARGE SAUVAGE DE L'ÉTANG

Nous constatons depuis un certain temps, que des déchets de construction sont acheminés dans la forêt de l'Étang.

Sur demande du Département des forêts et de la faune, cette décharge sauvage sera remise en état et reboisée.

Nous comptons sur la compréhension de chacun pour respecter cet endroit.

Nous vous rappelons que les déchets de chantier peuvent être acheminés à la déchetterie en petites quantités et les pierres trouvées dans les champs chez Grisoni Zaugg à la route de St-Aubin 102 à Domdidier. Les terres cuites et le béton armé ne sont pas acceptés. Veuillez vous annoncer auparavant auprès de l'entreprise Grisoni par téléphone au 026 675 36 33.



## REPLISSAGE DES PISCINES

Tout remplissage de piscine, au moyen d'un hydrant de la commune, doit faire l'objet d'une **demande préalable**.

Nous vous prions de vous adresser au responsable du dicastère des eaux, **M. Serge Lambert, au tél. 026 675 29 17.**

Prix de l'eau facturé :

- Propriétaire raccordé au réseau d'eau communal : Fr 1.20 / m<sup>3</sup>
- Propriétaire non raccordé au réseau d'eau communal : Fr 2.50 / m<sup>3</sup>

## JUMELAGE AVEC RUSSY FRANCE

Voici un extrait du Bulletin Municipal «Le Vivaldi» de la Commune de Russy France

*«Nous étions neuf à faire ce voyage extraordinaire, M. Galerne, en tant que Maire, et 8 membres du Bureau. Ce voyage fut, certes, un peu long (environ 10 heures de minibus), mais quel accueil formidable à notre arrivée!*

*Nous avons discuté autour d'un vin d'honneur avec la population sur la place du village, environ 60 personnes sur 210 habitants, ce qui confirme vraiment l'intérêt pour le jumelage.*

*Nous nous sommes ensuite retrouvés avec la totalité du Conseil et les membres du comité dans la salle communale où nous avons discuté du jumelage autour d'une fondue comme nous n'en avons jamais mangé.*

*Après une bonne nuit de sommeil, nous sommes partis visiter l'arrière-pays (Préalpes); que c'est beau la montagne! Nous avons pu visiter la superbe ville de Gruyères, quelques villages typiques avec leurs chalets en bois, où nous avons pu assister à la descente des alpages de vaches et chèvres superbement décorées et la ville de Fribourg. Une belle journée de dépaysement clôturée par un excellent repas très sympathique chez le syndic (maire) de Russy.*

*Dimanche après avoir discuté un peu plus officiellement dans la salle communale quant à l'orientation du jumelage, nous avons visité le cœur du village et sommes allés manger le repas traditionnel de la «bénichon» qui symbolise normalement la fin des moissons. Nous avons fini notre visite par un tour dans la commune où nous avons pu constater que le surnom de «Balcon sur la Broye» n'est pas usurpé.*

*Après un petit «pot de départ», il a fallu se résoudre à rentrer avec des souvenirs plein la tête.»*

Aujourd'hui comme vous le savez, c'est à notre tour d'être invités dans le département du Calvados. Pas moins d'une trentaine de personnes ont répondu positivement à notre appel, afin de participer à la cérémonie du serment de jumelage entre les deux Russy. Nous sommes très heureux et ne pouvons que féliciter et remercier la population pour son intérêt.

La Commission de jumelage

## GROTTE DES ROCHES / remerciements

La Grotte des Roches

Le lieu inspire au recueillement. Il a même gagné une nouvelle jeunesse depuis que son portail a été repeint. C'est d'ailleurs ce qui nous a incités aujourd'hui à écrire ces quelques lignes sur la grotte des Roches. Grâce à quelques témoignages, nous avons pu reconstituer des bribes de son histoire\*.

C'est très probablement à la suite de pèlerinages à Lourdes, auxquels ont participé des familles de Russy, que la grotte des Roches a été érigée dans les années 1950. Creusée à la force du poignet par les jeunes et moins jeunes du village, elle a été inaugurée en 1954 comme l'atteste une plaque commémorative. L'initiative en revient certainement à l'abbé Sallin, curé de la Paroisse. Les statues de la Vierge Marie et de Bernadette Soubirous ont été ramenées de Lourdes à la suite d'un pèlerinage.

Dans le canton, ces grottes sont d'ailleurs nombreuses, copies du lieu de pèlerinage des Pyrénées. Une étude en a répertorié une bonne vingtaine dans la partie alémanique. On en trouve aussi en Gruyère et dans la Glâne (Bellegarde, Grandvillard, La Roche, Siviriez). Plus près de chez nous, à Grolley, sans oublier celle de Dompierre. Toutes possèdent les mêmes caractéristiques: une statue de la Vierge, avec en contrebas, dans une attitude de prière, celle de sainte Bernadette.

Il a été longtemps d'usage de se réunir à la grotte des Roches deux fois par semaine, le soir, pour des prières, et le dimanche soir pour réciter le chapelet. Mais si elle accomplit des miracles, la Vierge semble impuissante à empêcher les actes de vandalisme. Sa statue a été particulièrement malmenée il y a une quinzaine d'années et le tronc, forcé, ne recueille plus l'obole des croyants.

Aujourd'hui, la grotte est encore fréquentée, preuve en est qu'il n'est pas rare qu'une bougie y soit allumée. Ceci grâce aux bénévoles qui maintiennent ce lieu vivant en l'entretenant et le fleurissant. Un grand merci à toutes ces personnes. Et en particulier à M. Jean-Pierre Cantin qui, l'an dernier, a repeint le portail rendant ce lieu de recueillement encore plus accueillant, ainsi qu'à Mme Fabienne Kobel qui le fleurit et nettoie régulièrement.

*\*Si des personnes possèdent d'anciennes photos ainsi que des documents ou un témoignage concernant la grotte, elles peuvent s'adresser à Albert Pauchard qui en fera des copies pour les verser aux archives communales.*



Les sociétés ou personnes désirant insérer un article dans le prochain bulletin d'information ont la possibilité d'envoyer leurs textes en format «Word» à:

[patricia.gremaud@russy.ch](mailto:patricia.gremaud@russy.ch)

Prochaine parution du bulletin d'information: début décembre 2008

Délai pour la remise des articles: **vendredi 31 octobre 2008**

L'été sera chaud dans les t-shirts, dans les maillots!

Que vous ayez choisi de vous relaxer à la plage, à l'ombre des palétuviers ou à la montagne, à la fraîcheur des grands sapins ou alors que vous passiez vos vacances, pourquoi pas . . . à la maison, dans ce cas-là et dans tous les cas, le Conseil communal vous souhaite un bel été chaud et ensoleillé!

